



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Forfait jours L'accord des dupes



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, le nouvel accord Groupe dit Croissance et Emploi signé par la CGT, la CFTC et la CFE-CGC est applicable.

Cet accord fourre-tout donne l'ensemble des outils nécessaires à la direction du Groupe Thales pour ne pas embaucher et mettre sous pression les salariés. La CFDT a refusé de signer cet accord car il met à mal, dans un premier temps, le temps de travail des cadres et dans un futur proche celui des mensuels.

Dès maintenant, **les ingénieurs et cadres au forfait jour à temps plein** de TAO sont sollicités pour **passer à 214 jours et sacrifier ainsi 4 RTT**. Ce choix reste bien sûr un choix personnel mais :

**La CFDT vous conseille de refuser cette proposition car**

- La **contrepartie financière n'est pas à hauteur de la charge de travail** : augmentation de 3% brut, soit 1,1% net pour 1,9% de travail en plus,
- En cas de passage de 214 jours à 210 jours, salaire diminué de 3% mais **-3% du nouveau salaire ne sera pas égal au salaire de départ !**
- Les salariés à 214 jours ayant eu leur 3% d'augmentation seront les **perdants** lors des NAO de l'année prochaine,
- Il faut craindre des **inégalités de traitement entre personnel à 210 et personnel à 214 jours**, lors des augmentations futures,
- Le passage à 214 jours va mécaniquement **réduire les embauches** et accentuer la **pression** sur les salariés,
- Cela constitue une **dégradation des conditions de travail** et une **augmentation des risques encourus par les salariés** : surmenage, burnout, maladies cardiaques, etc. ; en effet, des études scientifiques publiées dans The Lancet montrent une augmentation des risques cardiaques et d'accident vasculaire cérébral en fonction des horaires hebdomadaires pratiqués (augmentation du risque d'AVC de + 10% pour les personnes travaillant entre 41 et 48 heures hebdo, +27% de 49 à 54 heures hebdo). La moyenne hebdomadaire des cadres au forfait jour est de 44,6 heures.

